

REVUE DE PRESSE

1^{ER} TRIMESTRE 2025



FDMC

Fédération des Distributeurs
de Matériaux de Construction

Le recyclage des déchets du bâtiment fâche tout le monde

— Les artisans estiment qu'ils paient trop cher pour le recyclage de leurs déchets.

— Début avril, le gouvernement a décidé de remettre à plat le système mis en place il y a deux ans.

C'est un secteur où personne n'est satisfait de la situation, au point que le ministère de la transition écologique a décidé d'organiser, en ce début avril, des concertations afin de « lancer une refondation de la filière ». Deux ans après sa création, la « REP bâtiment », la filière de recyclage des produits et matériaux de construction, suscite beaucoup de critiques. Sur le papier pourtant, le système de « responsabilité élargie du producteur » (REP) semble vertueux. Une « éco-contribution », est ajoutée au prix de vente, puis reversée à des éco-organismes chargés d'organiser les filières de collecte et de réemploi des matériaux.

Dans l'électronique, les jouets ou encore les médicaments, une vingtaine de REP fonctionnent plutôt bien. Mais pour le bâtiment, « les différents acteurs pointent la mise en œuvre compliquée de certaines obligations, comme la généralisation de la reprise gratuite, qui représente une charge significative (...) sans pour autant apporter un service satisfaisant aux artisans », fait valoir le ministère pour justifier cette pause. Elle était d'ailleurs réclamée depuis longtemps par le secteur. « La REP, c'est une catastrophe industrielle. Depuis deux ans, on paye une taxe pour avoir la moitié à peine des services », s'agaçait Olivier Salleron, le président de la Fédération française du bâtiment, à la mi-mars.

Les griefs sont nombreux. « Le système est d'une complexité folle. Il y a quatre éco-organismes qui n'ont pas les mêmes prix, ne proposent pas les mêmes prestations et ne veulent pas faire d'offre commune », estime Jean-Michel Martin, président des métiers du bois à la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), et charpentier dans le Maine-et-Loire.

La réglementation ne facilite pas les choses non plus. « Si je coupe ma charpente dans mon atelier, les déchets iront dans une benne, comme chutes de production. Mais si je la coupe sur le chantier, les déchets sont consi-



Les acteurs de la construction reprochent notamment des augmentations régulières de l'éco-contribution. Dmitry Volochek/DedMityay - stock.adobe.com

dérés comme des chutes de chantier et seront à déposer ailleurs », raconte-t-il. La gratuité promise n'est pas, non plus, toujours au rendez-vous, mais peut dépendre aussi des volumes récupérés et des points de reprise. Sans oublier un maillage du territoire encore imparfait, qui oblige les professionnels à faire parfois 20 ou 30 kilomètres pour déposer leurs déchets.

« Le système ne marche pas car la gratuité n'existe pas, contrairement à ce que l'on a fait croire aux professionnels », tranche Laurent Martin Saint Léon, directeur général de la Fédération des distributeurs de matériaux de construction, qui revendique 2000 sites de reprise, mais estime être insuffisamment rétribuée par les éco-organismes pour le service rendu. Les représentants des déchetteries professionnelles et des communes tiennent un

discours similaire. Selon eux, les sommes que leur versent les éco-organismes ne couvriraient que la moitié des coûts.

Du côté des éco-organismes, on réclame un peu de patience, en mettant en avant le travail déjà accompli. Au total, 6000 points de collecte ont vu le jour en deux ans et le rythme s'accélère. « Notre objectif est que les artisans soient toujours à quinze minutes d'un point de collecte. On y arrive », assure Mathieu Hiblot, le directeur délégué d'Écominéro, l'un des éco-organismes. En attendant, le montant de l'éco-contribution continue d'augmenter, ce qui constitue un gros point de friction. La hausse affichée par Valobat, l'un des éco-organismes, qui sera effective au 1er juillet, est de 58 % pour les fenêtres, 52 % pour les escaliers, de 30 à 47 % pour les isolants et de 73 % à 82 % pour les revêtements de sols, selon les calculs de la Capeb. « Nous sommes une société à but non lu-

« La majorité des produits recyclés ont peu de valeur, et les professionnels ne veulent pas payer. »

cratif. Ces évolutions reflètent nos coûts et le respect des obligations réglementaires qui nous ont été fixés », rétorque Hervé de Maistre, le président de Valobat.

Bien malin qui peut dire dans quel sens vont tourner les négociations. « Il n'y a pas de modèle économique pour cette filière, car la majorité des produits recyclés ont peu de valeur, et les professionnels ne veulent pas payer », souligne Nicolas Garnier, le délégué général d'Amorce, une association de collectivités locales. Il aura fallu la mort du maire de Signes en 2019, renversé par un chauffard qui venait de faire un dépôt sauvage de gravats pour que les pouvoirs publics s'emparent du sujet. Attention à tout retour en arrière. « La logique voudrait que l'on revienne sur le principe de la gratuité, mais le sujet est aussi très politique », souligne Olivier Ponti, le président de la branche BTP à la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage. Reste à voir qui paiera. Jean-Claude Bourbon



repères

Déchets mode d'emploi

Le secteur du bâtiment génère quelque 42 millions de tonnes de déchets par an, selon l'Ademe, l'équivalent de la totalité des déchets ménagers. Selon l'Association des maires de France, un million de tonnes serait abandonné chaque année dans la nature.

Ces déchets sont classés en deux catégories. Les déchets « inertes » (béton, céramique, gravats) et les déchets « non inertes » (bois, métaux, plastiques).

Pour être recyclés, ils doivent être jetés dans des bennes. Elles se trouvent dans certains magasins, les déchetteries réservées aux professionnels ou municipales. Sur les gros chantiers, les éco-organismes peuvent aussi installer des points de collecte.

essentiel

Social — Merck KGaA va supprimer une centaine de postes en Gironde

Le groupe pharmaceutique allemand Merck KGaA va supprimer une centaine de postes sur son site de Martillac, près de Bordeaux, en vue d'une cession à venir selon les syndicats et la direction. Ce site, sur lequel travaillent 420 personnes, doit être cédé l'été prochain à l'américain AbbVie, qui va reprendre une partie de ses activités en conservant seulement 300 à 310 salariés.

Conjoncture

Les droits de douane pourraient coûter plus de 0,5 % de croissance à la France

Le premier ministre François Bayrou estime que les hausses de droits de douane américains peuvent coûter « plus de 0,5 % du PIB » à la France. Dans un entretien au *Parisien dimanche*, il évoque un risque « de pertes d'emplois absolument majeur, comme celui d'un ralentissement économique, d'un arrêt des investissements » au plan mondial et national. Le 15 avril, il partagera avec les Français « le cadre général » des choix à faire pour le budget 2026 avec deux préoccupations fortes : trouver les moyens de notre défense et de notre capacité de production ; mais aussi « sortir de la malédiction de la dette. »

sur la-croix.com
Un article détaillé

Énergie — Le canal de Panama va lancer un appel d'offres pour la construction d'un gazoduc

Le conseil d'administration de l'Autorité du Canal de Panama (ACP) a approuvé vendredi le lancement d'un appel d'offres pour construire et exploiter un gazoduc de 80 km traversant l'isthme. Cela permettrait d'acheminer depuis les Caraïbes panaméennes du gaz de pétrole liquéfié (GPL) transporté par navires depuis la côte est des États-Unis. Arrivé sur la côte pacifique, le combustible poursuivrait sa route vers l'Asie.

sur la-croix.com

— Comment la filière biométhane va changer d'échelle

Moratoire et remise à plat pour la REP PMCB



© Animaflora PicsStock

La mise en place de la filière de responsabilité élargie du producteur (REP) des produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) n'est décidément pas un long fleuve tranquille. Prévue par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Aged), sa mise en œuvre depuis fin 2022 suscite des critiques de toutes parts au point que la ministre de la Transition écologique décide aujourd'hui d'un moratoire.

Agnès Pannier-Runacher annonce, ce jeudi 20 mars, une « *refondation* » de la filière face à « *un certain nombre de difficultés* » exprimées par les différents acteurs. Le ministère estime que cette filière représente « *une charge significative pour les producteurs de produits et matériaux de construction sans pour autant apporter un service satisfaisant aux artisans, bien qu'elle ait permis l'ouverture de plus de 6 000 points de collecte des déchets du bâtiment, dont 1 800 reprennent tous les déchets.* »

Le ministère se fait ainsi l'écho des craintes exprimées par de nombreux acteurs du bâtiment et des déchets de même que la Fédération des distributeurs matériaux de construction (FDMC) qui sont chargés de reprendre les déchets des artisans. « *L'augmentation des écocontributions répercutée par les metteurs en marché, la pénurie de bennes pour assurer cette collecte sur le territoire et les défis liés au traitement des déchets posent la question de la soutenabilité du dispositif prétendument gratuit* », expliquait-elle, début mars. La généralisation de la reprise gratuite des déchets des artisans qui devait entrer en vigueur dans le courant de l'année est donc suspendue.

Une autre mesure devait s'appliquer à compter du 1^{er} avril 2025 : les éco-organismes devaient financer la reprise des déchets sur les chantiers. Le ministère décide donc d'une pause et l'ouverture d'une concertation pendant le mois d'avril, « *afin d'identifier les propositions permettant la poursuite du déploiement de la filière, afin d'optimiser les actions requises, tout en tenant compte de la capacité des différents acteurs à les mettre en œuvre* ».

Du côté de la FDMC, on se félicite de même que 15 acteurs du bâtiment et des déchets comme Federrec, la Capeb, la Fnade ou encore le Seddre qui ont réagi communément. Pour les collectivités locales, cela signe une nouvelle cause de retard dans l'application pleine et entière de cette REP qui doit leur permettre de ne plus financer la collecte et le traitement de ces déchets *via* les déchèteries publiques. Or, en janvier dernier, l'association Amorce s'impatientait déjà et déplorait « *le retard dans la mise en œuvre de ce réseau de collecte censé être gratuit pour tous les matériaux et accessible à toutes les entreprises* ».

Le ministère assure que « *l'ensemble des sujets inhérents au fonctionnement de la filière pourront être abordés dans le cadre de cette concertation.* » L'occasion pour tous les acteurs de défendre leurs intérêts et de rouvrir les discussions sur d'autres sujets, notamment le difficile équilibre du dispositif entre les éco-organismes.

Article publié le 20 mars 2025



Florence Roussel, journaliste
Directrice de la rédaction et rédactrice en Chef d'Actu-
Environnement

REP PMCB : vers un ajustement des obligations ?



> Recyclage
Publié le 20 mars 2025

Partager : [f](#) [X](#) [in](#) [🔗](#)

La ministre de la Transition écologique annonce une révision du dispositif, ainsi que la mise en place d'un moratoire et des concertations prévus en avril.



Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, a annoncé une révision de [la filière à responsabilité élargie des producteurs \(REP\) dédiée aux produits et matériaux de construction du bâtiment \(PMCB\)](#).

Cette annonce fait suite aux critiques formulées par les acteurs du secteur, qui ont exprimé [des préoccupations concernant certaines obligations de la filière](#), notamment la généralisation de la reprise gratuite des déchets.

Un moratoire mis en place

En réponse à ces difficultés, un moratoire a été mis en place, suspendant l'application de certaines dispositions, et une concertation sera organisée en avril pour permettre de repenser le dispositif.

La filière REP PMCB a été instaurée par la loi anti-gaspillage et mise en place fin 2022 avec l'agrément de quatre [éco-organismes](#) en octobre de la même année. La filière a ouvert plus de 6 000 points de collecte, dont 1 800 dédiés à la reprise des déchets du bâtiment.

Cependant, malgré cette infrastructure, **de nombreux acteurs du secteur pointent des problèmes liés à la gestion administrative et financière des obligations imposées**, sans que ces mesures n'apportent une réelle satisfaction aux artisans et producteurs.

Le moratoire, qui entrera en vigueur dans les prochaines semaines, vise à suspendre l'application de certaines obligations de la filière afin d'évaluer les ajustements nécessaires. Cette suspension devrait permettre de procéder à une concertation approfondie entre les parties prenantes pour adapter les conditions de déploiement de la REP PMCB aux spécificités du secteur du bâtiment.

15 organisations professionnelles des filières bâtiment et déchet (CAPEB, UNICEM, FFB, FNTP...) saluent cette décision et s'engagent à contribuer activement à la refondation de la REP PMCB. Elles soulignent la nécessité de recadrer le dispositif pour le rendre plus acceptable, économiquement viable et pérenne, tout en maintenant des objectifs environnementaux ambitieux.

« *L'annonce d'une refondation de la filière REP des produits et matériaux de construction du bâtiment et la mise en évidence des difficultés actuelles dues à des obligations, comme la généralisation de la reprise gratuite, témoigne de la nécessité de revoir le dispositif global et d'une prise de conscience positive* », a de son côté déclaré la Fédération des matériaux de construction (FDMC).

NÉGOCE

Mouvements Rayons Négoscope Négoce vert

NÉGOCE MATÉRIAUX \ REP PMCB \ FDMC

Moratoire sur la REP : la ministre de la Transition écologique lance sa refondation

Agnès Pannier-Runacher annonce un moratoire sur « certaines dispositions devant entrer en vigueur à partir de 2025 » et lance une « refondation » de la filière de responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB). La FDMC salue l'initiative.

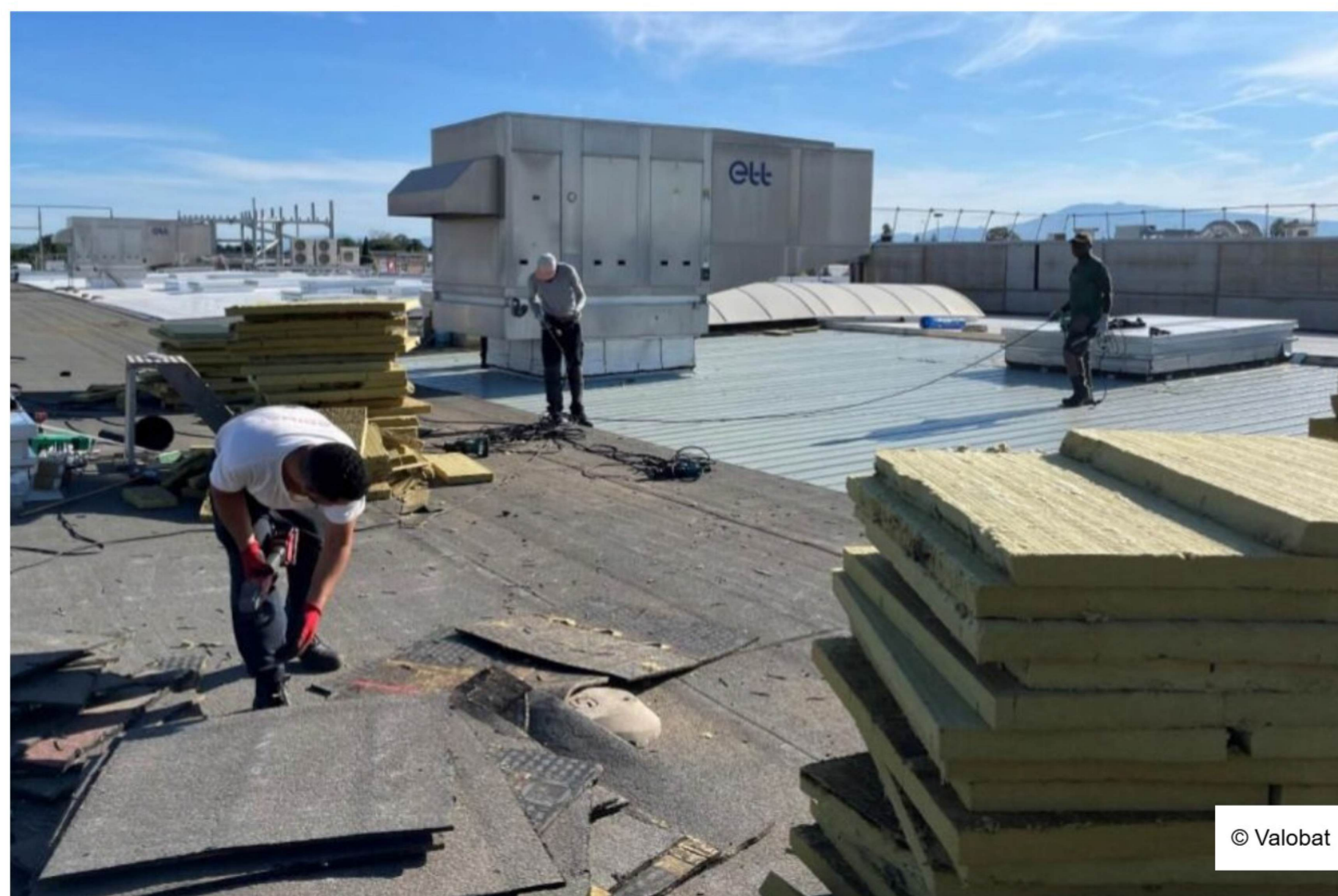
Guillaume Fedele



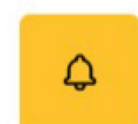
20 mars 2025 \ 13h47

🕒 1 min. de lecture

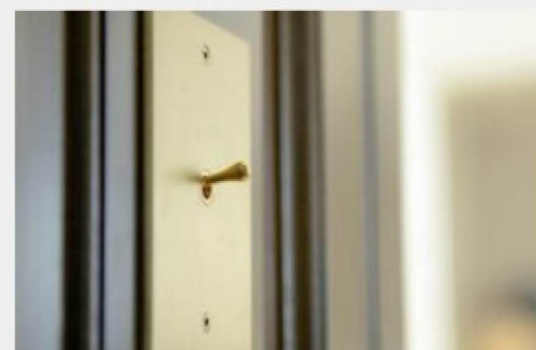
💬 Réagir →




© Valobat


 Ajouter à Mon actualité

SÉLECTIONNÉ POUR VOUS



Mejrac célèbre 30 ans de savoir-faire français 

Herige Industries : des résultats en baisse de 11,9% en 2024

Kingfisher s'en "tire mieux" que le marché en 2024 grâce aux professionnels et au e-commerce

C'était attendu par de nombreux acteurs dont les distributeurs de matériaux de construction. Agnès Pannier-Runacher, la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, **vient d'annoncer une refondation de la filière à responsabilité élargie des producteurs relative aux produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB)**. Son ministère va **lancer une concertation à partir du mois d'avril avec l'ensemble des intervenants et acteurs de la filière** pour « identifier les propositions permettant la poursuite du déploiement de la filière plus adapté aux spécificités du secteur du bâtiment ».

Dans ce contexte et « afin de mener ces concertations dans les meilleures conditions », Agnès Pannier-Runacher a décidé de **mettre en place « un moratoire visant l'application de certaines dispositions devant entrer en vigueur à partir de 2025**. Il sera mis en œuvre dans les prochaines semaines ».

La généralisation de la reprise gratuite pose problème

Le ministère justifie cette décision en raison d'un **mécontentement exprimé depuis plusieurs mois par de nombreux acteurs de la filière notamment des négociants de matériaux de construction**. Elle reconnaît qu'ils rencontrent « un certain nombre de difficultés », **notamment la généralisation de la reprise gratuite**. Le gouvernement relève que la REP « représente une charge significative pour les producteurs de produits et matériaux de construction sans pour autant apporter un service satisfaisant aux artisans, bien qu'elle ait permis l'ouverture de plus de 6 000 points de collecte des déchets du bâtiment dont 1 800 reprennent tous les déchets ».

La FDMC va négocier

Une décision que salue la FDMC. **La fédération des distributeurs de matériaux de construction « remercie » même la ministre « d'avoir répondu à sa demande de clarification »**. Elle précise, dans un communiqué, que cette annonce et « la mise en évidence des difficultés actuelles » rencontrées par ses adhérents « **témoignent de la nécessité de revoir le dispositif global et d'une prise de conscience positive** ». La FDMC annonce qu'elle participera à la concertation organisée par le ministère, « en tant que partie prenante et interlocuteur actif et constant ».

ACCUEIL > ACTU GÉNÉRALE > DÉCHETS DU BÂTIMENT : UN MORATOIRE POUR REFONDER LA FILIÈRE REP PMCB

Actu Générale Déchets BTP Filière REP

Déchets du Bâtiment : un moratoire pour refonder la filière REP PMCB

Publié le 20/03/2025 à 15h12, mis à jour le 20/03/2025 à 17h58 par Marie-Laure Barriera



Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, a officialisé la mise en place d'un moratoire sur certaines dispositions de la filière REP PMCB qui devaient intervenir en 2025. Elle annonce surtout ouvrir une concertation en avril pour « lancer une refondation de la filière », attendue par de nombreux acteurs de la filière.

Partager sur [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [WhatsApp](#)

La décision prise par la ministre devrait rassurer les acteurs du secteur qui avaient fait part de leurs préoccupations croissantes face aux difficultés rencontrées dans l'application des nouvelles règles de gestion des déchets issus du bâtiment.

Créée à la fin de l'année 2022, la filière REP PMCB a été instaurée pour encourager le recyclage et le réemploi des matériaux de construction, dans un objectif de réduction des déchets et de prévention des dépôts sauvages. Après l'agrément de quatre éco-organismes en octobre 2022, la filière semblait prometteuse, avec la mise en place de plus de 6 000 points de collecte, dont 1 800 assurent la reprise de tous les déchets. Cependant, cette initiative a rencontré des difficultés majeures. Les acteurs de la filière, notamment les producteurs et les artisans, pointent du doigt la complexité de certaines obligations, telles que la généralisation de la reprise gratuite des déchets. Si la filière a permis des avancées notables, elle n'a pas encore satisfait pleinement les besoins des professionnels du secteur, et la charge imposée aux metteurs sur le marché reste lourde sans pour autant offrir une réponse adéquate aux défis pratiques du terrain.

Une pause stratégique pour une concertation

En réponse à ces défis, la ministre a annoncé l'introduction d'un moratoire sur certaines mesures de la REP PMCB, initialement prévues pour entrer en vigueur en 2025. Cette pause vise à donner aux parties prenantes un délai pour réexaminer les conditions de déploiement de la filière et identifier les ajustements nécessaires pour faciliter sa mise en œuvre. La décision a été prise après avoir constaté que certaines obligations, en particulier celles concernant la reprise gratuite des matériaux, créaient une charge administrative et logistique importante pour les professionnels du secteur.

Les discussions qui se tiendront en avril 2025 seront cruciales pour redéfinir les contours de cette filière. L'objectif est de proposer des ajustements permettant d'atteindre les objectifs écologiques de manière plus efficace tout en tenant compte des réalités économiques et opérationnelles du secteur du bâtiment. La réforme sera menée en concertation avec les entreprises, les fédérations professionnelles et les collectivités, afin de trouver un compromis entre exigences environnementales et faisabilité pratique.

Les sujets clés

Parmi les sujets abordés, il sera ainsi question des dispositifs de collecte, des modalités de reprise des matériaux, et de l'optimisation des actions déjà mises en place. L'objectif est de garantir une gestion plus fluide des déchets tout en respectant les impératifs écologiques et économiques du secteur. Les discussions devront également prendre en considération les réalités de terrain, notamment en termes de coûts, de logistique et de charge administrative.

Les réactions des professionnels

REACTION DU COLLECTIF DE 15 ORGANISATIONS

Le collectif qui regroupe pas moins de 15 organisations professionnelles a estimé également avoir été entendu. Fédérations et syndicats saluent cette décision et s'engagent à contribuer activement à cette « refondation de la REP PMCB ».



Il faut recadrer le paramétrage du dispositif afin d'en assurer l'acceptabilité, la soutenabilité économique et la pérennité tout en maintenant le cap d'objectifs environnementaux ambitieux.

REACTION DE LA FDMC

De son côté, la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC) a diffusé très rapidement de son côté une réaction. L'organisation a salué la volonté de la ministre d'engager une réforme et de prendre en compte les difficultés actuelles de la filière. Depuis l'entrée en vigueur de la REP en 2023, les membres de la FDMC ont mis en place près de 2 500 points de collecte, contribuant ainsi activement à la gestion des déchets dans un contexte économique difficile.

Comme elle l'a toujours fait, la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction participera à la concertation organisée par le ministère, en tant que partie prenante et interlocuteur actif et constant.

Marie-Laure Barriera

Actu Générale Déchets BTP Filière REP

Nous utilisons des cookies sur ce site pour améliorer votre expérience d'utilisateur. En poursuivant votre navigation vous acceptez l'utilisation de ces cookies. En savoir plus

À LA UNE



20/03/2025

Réforme du DPE : le plan d'actions 2025 pour restaurer la confiance



20/03/2025

Les bétonnières aussi tournent à l'électricité



20/03/2025

Déchets du Bâtiment : un moratoire pour refonder la filière REP PMCB



20/03/2025

MaPrimeRenov' 2025 : deux nouveaux freins débloqués



- Offre large
- Stocks importants
- Services



EN LUMIÈRE



17/10/2024

ZeAwards du Bâtiment 2024 : découvrez le palmarès et les images de la soirée

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



VIENT DE PARAÎTRE



5

Abonnez-vous gratuitement

Découvrez tous nos journaux

DÉCOUVREZ NOS AUTRES ACTIVITÉS

L'agence de stratégie digitale de contenus

Tokster

La newsletter quotidienne pour tout savoir sur l'actualité du Bâtiment

Bati today

J'ai compris

La FDMC appelle Bercy et le ministère de la transition écologique à une "clarification immédiate" concernant la REP PMCB. La perte de l'agrément de l'Ocab, la pénurie de bennes et l'augmentation des tarifs de l'éco-contribution poussent la fédération de distributeurs à tirer la sonnette d'alarme.

Réservé aux abonnés

Mathieu Michel

Négoce
Le média de la distribution bâtiment

18 mars 2025 \ 10h30

🕒 1 min. de lecture

💬 Réagir →



🔔 Ajouter à Mon actualité



FDMC

Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction

© FDMC

SÉLECTIONNÉ POUR VOUS



« 71% des Français considèrent qu'une solution "clé en main" les inciterait la rénovation »

Trophées du Négoce : ouverture des candidatures



BigMat : Toujas et Coll rachète Camozzi Matériaux



La Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC) appelle le ministère de l'économie et le ministère de la transition écologique à réunir une « *clarification immédiate* ». Selon elle, l'**augmentation des éco-contributions** répercutée par les metteurs en marché, la **pénurie de bennes** dans certains points de collecte et les défis liés au **traitement des déchets** questionnent la soutenabilité du dispositif « prétendument gratuit ». Marie Arnout, présidente de la FDMC, souligne : « *Nos adhérents [NDLR : 4 352 entreprises] assument aujourd'hui 90 % des points de collecte. Il est impératif de leur apporter de la clarté et de la visibilité.* »

La FDMC estime que le seuil d'assujettissement à **4 000 m²** conduit à un **excès de points de collecte** et des « *coûts inutiles* ». L'OCAB, l'organisme chargé de coordonner les quatre éco-organismes, recensait **2 037 points de collecte** à fin janvier 2025.

L'OCAB perd son agrément

En plus d'un « *contexte économique difficile* », la fédération s'inquiète du **retrait de l'agrément de l'OCAB** lors de son passage en commission inter-filières de REP (CIFREP), le 19 décembre dernier pour certaines non-conformités. Sans cet organisme, qui vise notamment à **pondérer l'éco-contribution** et **mutualiser les financements**, « *dans quelles conditions le dispositif va-t-il se poursuivre ?* », interroge Laurent Martin Saint-Léon, délégué général de la fédération. De **profondes modifications** pourraient ainsi être annoncés par l'exécutif dans les jours qui viennent.

Les nouveaux salaires dans la CCN du négoce de matériaux de construction

Rado Andriamampionona

Un accord relatif aux salaires a été conclu dans la convention collective nationale des salariés du négoce des matériaux de construction en date du 8 décembre 2015 (IDCC 3216

Il s'agit de l'avenant du 21 janvier 2025 qui révisé les salaires minima conventionnels dans la branche du négoce des matériaux de construction compte tenu de la revalorisation du Smic, intervenue au 1^{er} novembre 2024, et de l'inflation de décembre 2024. Le texte a été signé par l'organisation d'employeurs FDMC ; ainsi que par les syndicats de salariés CFDT Fédération nationale des salariés de la construction et du bois, Fédération Générale Force Ouvrière Construction CGT-FO et Fédération commerce, service et force de ventes CFTC.

Conclu pour une durée indéterminée, l'avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Économie circulaire

› Qualibat veut valoriser les savoir-faire

Chaque artisan ou entreprise qualifiée par Qualibat, qu'il soit charpentier, plaquiste ou encore plombier, pourra obtenir une nouvelle mention à partir de cette année : économie circulaire. « Il s'agit d'une demande des maîtres d'œuvre et d'ouvrage comme les bailleurs sociaux », explique Gérard Senior, président de l'association. Cette qualification s'adresse aux entreprises de démolition, de curage et de désamiantage, en première ligne d'une économie appelée à se développer au nom de la décarbonation notamment. D'ici à la fin de l'année, tous les métiers qui solliciteront l'association et ont déjà obtenu une qualification pourront décrocher la mention économie circulaire.

Rénovation énergétique

› Les négoce et GSB exclus du dispositif MaPrimeRénov' pour le moment

Si la Capeb crie « victoire » sur ses réseaux sociaux, la Fédération française du bâtiment se félicite aussi. De quoi ? De l'adoption par les députés, le 27 janvier, de la proposition de loi pour lutter contre les fraudes aux travaux de rénovation énergétique et aux certificats d'économies d'énergie, et dont l'alinéa 3 interdit une entreprise non qualifiée RGE de sous-traiter des travaux aidés de rénovation énergétique. De facto, ce texte aboutit à exclure du dispositif MaPrimeRénov' les négoce et les grandes surfaces de bricolage et rend inéligibles à ces aides les ménages qui souhaiteraient être accompagnés par une enseigne dans leur projet de rénovation.

Le député Jean-Pierre Vigier (groupe Droite républicaine, Haute-Loire), qui a introduit cette disposition, explique : « On demande aux entreprises artisanales du bâtiment d'obtenir le label RGE, de se conformer à des normes strictes et de former leurs salariés pour accéder à ces marchés. Il n'est donc pas acceptable que des sociétés non RGE puissent capter les aides, en sous-traitant le travail à des entreprises certifiées. » À noter, le rapporteur de la loi, Thomas Cazenave (Ensemble pour le République, Gironde), voudrait revenir sur cette disposition. De son côté, la Fédération des distributeurs de matériaux de construction (FDMC), par la voix de son secrétaire général, Laurent Martin Saint Léon, regrette l'interdiction « d'un modèle économique qui fait ses preuves, à l'heure où le RGE peine à s'étendre ».

RGE

› De moins en moins d'entreprises qualifiées

Sur les plus de 600 000 entreprises de bâtiment recensées à l'échelle nationale, Qualibat annonçait, au 31 décembre 2024, 49 788 entreprises et artisans qualifiés, dont 39 905 Reconnu garant de l'environnement (RGE). Fin 2023, l'association comptait 53 000 entreprises qualifiées, dont 40 000 RGE. Ce label délivré par Qualibat et d'autres organismes comme Qualifelec est nécessaire pour intervenir sur un chantier financé par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Aujourd'hui, la France compte 62 902 entreprises RGE, contre 65 228 en 2022, selon l'Ademe.

MaPrimeAdapt'

› 207,5 M€ en 2024

En 2024, le dispositif MaPrimeAdapt', géré par l'Anah, a permis les travaux dans 37 069 logements, pour un montant d'aide total de 207,5 M€, soit une progression de 41 % par rapport aux précédents programmes. Dans le détail, cela se traduit par : - 32 612 logements financés au titre du maintien à domicile pour un montant moyen d'aide de 5 559 € par logement ; - 3 715 logements financés au titre de handicap pour un montant moyen d'aide de 7 061 €.

Second œuvre

› « Le clair-obscur de 2025 »

Après une année 2024 délicate (le chiffre d'affaires a chuté de 8 %, à 14 Md€), la Fédération des distributeurs d'équipements et solutions électriques, génie climatique, plomberie et sanitaires (Coédis) redoute une nouvelle année de décroissance, comme l'explique son président, José Prétot : « Après le coup d'arrêt de 2024, c'est le clair-obscur de 2025 qui présente le plus grand risque pour nos entreprises. Celui, en particulier, de voir notre filière fabricant-distributeur-installateur se focaliser en priorité, pour faire face à cette période inédite et éviter les chutes brutales, sur les réductions de coûts plutôt que sur le développement respectif de nos programmes de valeur ajoutée client, gage de la pérennité de nos activités. » Dans ce contexte, Coédis prévoit de multiplier les initiatives auprès des pouvoirs publics pour obtenir la simplification et la stabilisation des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique. La fédération entend travailler en collaboration avec les syndicats de fabricants, de distributeurs et d'installateurs pour défendre les intérêts du secteur.



Mael L. Nicolas

Grandes et petites manœuvres

Guillaume FEDELE
Rédacteur en chef
délégué

 Négoce

Les temps sont troubles en ce début d'année. À l'heure où le secteur se bat pour relancer son activité, les manœuvres se multiplient, ajoutant du désordre au désordre politique et économique.

Il en va ainsi de la Capeb, qui se félicite du vote à l'unanimité par l'Assemblée nationale de la loi contre « toutes les fraudes aux aides publiques » portée par le député et ex-ministre Thomas Cazenave interdisant les entreprises « non qualifiées RGE de sous-traiter des travaux aidés de rénovation énergétique dans le cadre de MaPrimeRénov' » et « du rejet d'un amendement visant à supprimer cette disposition contre lequel la Capeb et son réseau se sont fortement mobilisés ». De l'autre côté, les fédérations des distributeurs de matériaux de construction (FDMC) et des magasins de bri-

colage (FMB) se disent scandalisées par cette mesure qui empêche leurs entreprises d'accompagner les artisans et les ménages dans leur projet de rénovation.

Il en va de même de la tribune de dix-neuf organisations professionnelles de la filière bâtiment - dont la Capeb, la FDMC et la FMB - qui appellent les parlementaires à maintenir le budget pour MaPrimeRénov' et s'opposent « fermement à tout coup de rabot supplémentaire sur les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique ».

Toute cette agitation a de quoi fragiliser un peu plus les entreprises du secteur et pousser les actionnaires les plus volatils à se questionner sur l'efficacité des capitaux déployés et le retour sur investissement de leurs actifs, d'autant que l'année 2025 s'annonce « encore plus compliquée ». Chausson Matériaux ne s'y est pas trompé, puisqu'il a ouvert les grandes manœuvres capitalistiques en se portant acquéreur de Frans Bonhomme. Il y a fort à parier que ce n'est que le début...

« Toute cette agitation fragilise un peu plus les entreprises du secteur et pousse les actionnaires les plus volatils à se questionner sur le retour sur investissement de leurs actifs. »

En attendant, vous l'avez peut-être constaté en couverture, Négoce a changé de logo, sans pour autant ajouter du désordre au désordre.

La convention collective bois, c'est fini

La convention collective nationale (CCN) du négoce bois d'œuvre et produits dérivés (IDCC 1947), qui existait depuis 1996, a disparu depuis le 1^{er} janvier 2025. Les 724 négociés de bois (pour 8 036 salariés) doivent ainsi se rattacher à la convention du négoce des matériaux de construction (IDCC 3216), qui comprend notamment une grille de minima sociaux différente, une prime d'ancienneté, une prime de vacances ainsi qu'une prévoyance obligatoire.

2 000 salariés concernés. Ces modifications réglementaires vont entraîner une hausse du budget pour les entreprises. En 2019, la FDMC estimait le coût du passage de la CCN

bois vers la CCN matériaux de construction entre 6 et 8% de la masse salariale.

Selon le groupement Nebopan, la transition s'est « plutôt bien passée » pour ses 26 négociés et 2 000 salariés concernés. « Tout le monde a anticipé, raconte Lydia Bouquet, directrice générale adjointe de Partedis et présidente de la commission RH de Nebopan. Beaucoup appliquaient déjà entièrement ou partiellement la CCN matériaux bien avant le 1^{er} janvier. » La dirigeante voit « une vraie logique dans cette fusion des conventions. Le changement



Volodymyr/AdobeStock

le plus lourd concerne la classification et les nombreux changements d'échelons. »

Pour Laurent Martin Saint Léon, délégué général de la FDMC, « il existe des inquiétudes autour des négociés de petite taille. La fédération se tient à l'écoute de ceux qui nous solliciteront ». Sollicitée, l'enseigne Gedibois a refusé de commenter ce basculement réglementaire.

Mathieu Michel

3 questions à Jérôme Borzakian, avocat spécialisé en droit social, cabinet WB Avocats

Négoce - Comment la transition d'une CCN à une autre se déroule-t-elle ?



Zoe Artman/WB Avocats

Jérôme Borzakian - Selon les dispositions de l'article L. 2261-33 du code du travail, l'arrêté ministériel qui ordonne la fusion des branches ouvre une période transitoire de cinq ans maximum pendant laquelle les partenaires sociaux négocient un accord de convergence. En cas d'échec, la CCN de rattachement absorbe l'autre et ce sont ses conditions qui s'imposent. Cet arrêté ministériel ne peut être contesté que devant le Conseil d'État.

Comment ce changement se matérialise-t-il ?

Ce basculement oblige l'entreprise à revoir notamment toute la grille de salaires de ses em-

ployés. En pratique, les employeurs sont souvent contraints d'ouvrir des négociations avec les syndicats de salariés sur l'ensemble la CCN de rattachement, et de revoir tous leurs accords internes.

De quels recours un salarié dispose-t-il en cas de refus de l'employeur d'appliquer la nouvelle convention ?

En cas de non-respect de la CCN de la part d'un employeur, un salarié peut saisir le conseil des prud'hommes pour demander l'application du texte, et, le cas échéant, une réparation. Les syndicats peuvent également saisir le tribunal judiciaire pour ordonner à l'entreprise, cette fois au niveau collectif, d'appliquer la convention nouvelle. •

Propos recueillis par M. M.

L'épilogue d'un bras de fer

La disparition de la convention bois prend sa source dans la volonté de l'État de réduire le nombre de CCN : le code du travail en comptait près de 700 en 2014. Le ministère du Travail vise une réduction à 217 dans les prochains mois.

Depuis 2017, Jacques Barillet, président de la commission négociés de la Fédération nationale du bois, s'opposait à la FDMC. Le président du groupe Barillet estime que le bois dispose de certaines spécificités et que la masse salariale est plus élevée dans ce segment, composé pour l'essentiel de TPE et de PME. La FDMC et la FNB tentaient chacune d'imposer sa convention comme seule référente pour le négoce de construction. Les négociations entamées en 2019 par les syndicats patronaux et de salariés n'ayant pas abouti, le gouvernement a tranché en 2021 par arrêté ministériel ordonnant la disparition de la CCN bois au profit de la CCN négoce et matériaux de construction. • **M. M.**



Retrouvez la comparaison dans le détail des modifications en scannant ce QR code.

THE GLOBAL URBAN FESTIVAL

Housing Matters le 10 Mars
11-14 March 2025
Palais des Festivals, Cannes, France

mipim

NÉGOCE

Mouvements Rayons NégoScope Négoce vert

NÉGOCE MATÉRIAUX \ FDMC \ SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BÂTIMENT FRANCE

La FDMC se lance dans le jeu interactif pour faire la promotion de ses métiers

Pour faire découvrir trois métiers du négoce de manière ludique, la fédération lance un serious game. Son nom: Distrib D'avenir.



© FDMC



Guillaume Fedele

Négoce
Le média de la distribution bâtiment

17 février 2025 \ 14h44

15 min. de lecture

Réagir →

Ajouter à Mon actualité

SÉLECTIONNÉ POUR VOUS



Gedicoop fait mieux que le marché en 2024

Gedicoop consolide encore un peu plus son réseau

JO d'hiver 2030 : le comité d'organisation enfin lancé

Le commerce BtoB peine toujours à attirer des candidats. Le problème ? C'est un secteur peu connu, surtout par les jeunes diplômés qui ne jurent que par les marques grand public et les grandes enseignes BtoC. Pour remédier à cet écueil, la Fédération des distributeurs de matériaux de construction (FDMC) -avec le soutien de son OPCO Constructys- s'est décidé de lancer un jeu inédit pour faire "découvrir de manière ludique" à des collégiens, lycéens et à des étudiants "trois métiers clés du métier" que sont chauffeur-livreur, magasinier et vendeur-conseil. Son nom : Distrib D'avenir.

L'expertise de trois acteurs majeurs

Ce "serious game" qui associe divertissement et apprentissage, doit permettre à ses utilisateurs de plonger dans le quotidien d'un négoce de matériaux de construction. D'après le communiqué, "Au sein du magasin Distrib D'avenir, ils y découvrent leurs missions et doivent collaborer avec d'autres acteurs stratégiques du secteur tels que les commerciaux, le chef d'agence et les managers. Une expérience immersive pour faire naître des vocations et révéler des métiers essentiels, mais encore trop méconnus." Et pour plus de réalisme, ce projet a été développé en collaboration avec trois acteurs majeurs du secteur : BigMat, Saint-Gobain Distribution Bâtiment France et Samse.

Rendez-nous visite à la Bauma 2025

bauma
Du 07 au 13 avril,
Messe München



La démarche éco-responsable valorisée

Concrètement, le jeu est une plateforme web accessible sur ordinateur, tablette et smartphone, à la première personne qui plonge l'utilisateur dans le quotidien du métier choisi. "Basé sur trois scénarios distincts (chauffeur-livreur, magasinier et vendeur-conseil) d'environ vingt minutes chacun, les joueurs évoluent à travers onze décors (comptoir de vente, rayons libre-service, parc des matériaux, espace recyclage, etc.)." Ils y découvrent les missions spécifiques à chaque métier, explorent les lieux emblématiques d'un négoce et interagissent avec des collaborateurs (managers, chefs d'agence, commerciaux) et des clients (chefs de chantier par exemple). A noté que la démarche éco-responsable est valorisée tout au long de l'expérience, à travers notamment : la gestion des déchets, l'utilisation d'engins électriques ou encore la vente d'éco-matériaux.



Susciter des vocations

D'après la fédération, ce jeu "ne se limite pas à l'exploration des métiers de chauffeur-livreur, magasinier et vendeur-conseil : il vise à susciter des vocations et à révéler un secteur riche en opportunités d'emploi et d'évolution, malheureusement trop peu connu du public. Ainsi la plateforme propose un test qui doit permettre à l'utilisateur "d'identifier le métier le plus adapté à ses envies, ses qualités professionnelles et sa personnalité grâce à huit questions telles que « Es-tu à l'aise avec les nouvelles technologies ? », « Arrives-tu à réaliser les tâches que l'on te confie dans le temps imparti ? » ou « Es-tu à l'aise pour parler en public ? »

franchise expoPARIS DU 15 AU 17 MARS 2025
PARIS - PORTE DE VERSAILLES

Un secteur d'avenir

La FDMC, souhaite qu'avec cette "expérience immersive et ludique" se rapprocher des jeunes. "Nous souhaitons leur donner un aperçu concret de nos nombreux métiers de la distribution de matériaux de construction, un secteur d'avenir qui regorge de possibilités, explique sa présidente, Marie Arnoud. Il permettra aux jeunes de découvrir de manière interactive les différents métiers, de la logistique à la relation client mais aussi les valeurs qui nous animent : l'innovation, le respect de l'environnement, la qualité, le service client et la proximité. Grâce à ce jeu, nous espérons susciter des vocations et contribuer à former les professionnels de demain."

Un secteur d'avenir

La FDMC, souhaite qu'avec cette "expérience immersive et ludique" se rapprocher des jeunes. "Nous souhaitons leur donner un aperçu concret de nos nombreux métiers de la distribution de matériaux de construction, un secteur d'avenir qui regorge de possibilités, explique sa présidente, Marie Arnoud. Il permettra aux jeunes de découvrir de manière interactive les différents métiers, de la logistique à la relation client mais aussi les valeurs qui nous animent : l'innovation, le respect de l'environnement, la qualité, le service client et la proximité. Grâce à ce jeu, nous espérons susciter des vocations et contribuer à former les professionnels de demain."

[Je découvre le classement →](#)

0 Commentaire

Réagir →

Partager

ACTU GENERALE > LA FDMC LANCE UN SERIOUS GAME POUR VALORISER LES MÉTIERS DES NÉGOCES EN MATÉRIAUX

[L'actu générale](#)
[Négoce Matériaux](#)
[Négoce multispécialiste](#)
[Fédération](#)
[Ressources Humaines](#)

La FDMC lance un serious game pour valoriser les métiers des négoce en matériaux

Publié le 11/02/2025 par Stéphane Vigliandl



© FDMC / YouTube
 "Distrib d'avenir" ne se limite pas à l'exploration des métiers de chauffeur-livreur, magasinier et vendeur-conseil. Ambition : « susciter des vocations et révéler un secteur riche en opportunités d'emploi et d'évolution encore trop peu connu du public ».

En vue de renforcer et valoriser l'attractivité des métiers chez les négoce généralistes et multispécialistes, la FDMC (Fédération des distributeurs de matériaux de construction) adopte le format serious game. Ludique et « inédit » dans la profession !

Partager sur [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#)

La FDMC aurait-elle trouver la parade pour que les distributeurs puissent [séduire plus et mieux les talents](#) ? Au gré des éditions annuelles de [l'Observatoire des métiers du négoce Matériaux créé en 2021](#), un constat récurrent revient comme une petite musique. Comme d'autres filières de la distribution BtoB, les enseignes du secteur se heurtent très souvent à des difficultés pour recruter.

La fédération s'est déjà engagée dans une vaste opération de séduction depuis mars 2024 en tandem avec son OPCO Constructyts. Et ce, dès le collège. À la clé ? [Une stratégie de communication 360°](#) rondement menée sur les réseaux sociaux TikTok, Snapchat, Facebook, Instagram, sur le web via Google et via les traditionnelles affiches. Cette campagne multicanale aurait touché « plus de 2,1 millions de personnes », selon la FDMC et Constructyts.

À l'occasion du salon Batimat 2024, la FDMC y exposait pour la première fois. L'opportunité notamment d'accueillir des jeunes et leur expliquer les multiples débouchés qu'offre la profession.

« En proposant [aux jeunes] une expérience immersive et ludique, nous souhaitons leur donner un aperçu concret de nos nombreux métiers [...]. Il permettra aux jeunes de découvrir de manière interactive les différents métiers, de la logistique à la relation client mais aussi les valeurs qui nous animent : l'innovation, le respect de l'environnement, la qualité, le service client et la proximité. »
Marie Arnout, présidente de la FDMC

Trois métiers clés ciblés

Cette fois-ci, elle vient de franchir un pas supplémentaire en créant [la plateforme web "Distrib d'avenir"](#) : un [serious game](#) qualifié d'« inédit » qui permet de « plonger en immersion totale dans le quotidien de trois professionnels de la distribution de matériaux de construction ». Le dispositif « s'inscrit dans un ensemble global d'actions menées dans le cadre de la convention de coopération 2020-2024 », rappellent les deux partenaires dans un communiqué commun diffusé ce 11 février en fin de journée.

Pour en parler, il y a Robin, le chauffeur-livreur souvent considéré comme l'un des ambassadeurs des agences, le magasinier Charly et la vendeuse-conseil Dania. Ce projet s'est appuyé sur l'expertise de trois acteurs majeurs du négoce pour apporter une note encore plus réaliste : BigMat, Saint-Gobain Distribution Bâtiment France et Samsø.

L'idée ? Permettre aux jeunes entre autres de « découvrir la diversité et la richesse des métiers du secteur », argumente la FDMC. Et ce, d'autant que le négoce Matériaux est au carrefour d'une filière du Bâtiment où [les défis liés à la transition écologique](#) restent colossaux.

« Avec le serious game "Distrib D'avenir", nous réaffirmons notre engagement pour valoriser concrètement les métiers des distributeurs de matériaux de construction auprès des jeunes [...]. Ce secteur [...] regorge non seulement d'opportunités d'emploi, mais aussi d'alternance qui méritent d'être considérées par les nouvelles générations. »
Joël Ellen, président de Constructyts

À LIRE ÉGALEMENT

- [En 2024, le négoce Matériaux fait sa promo' pour recruter et séduire les talents](#)
- [En 2023, léger repli du taux de recrutement dans le négoce matériaux](#)
- [Le négoce Matériaux toujours porteur d'emploi et source d'apprentissage](#)

Nous utilisons des cookies sur ce site pour améliorer votre expérience d'utilisateur.

En poursuivant votre navigation vous acceptez l'utilisation de ces cookies. [En savoir plus](#)

À LA UNE



06/01/2025
 [ATLAS UE]
 L'Europe du Bâtiment : un avenir commun partagé avec nos voisins européens ?



18/02/2025
 Cermix obtient le sésame pour sa gamme écoresponsable



18/02/2025
 « Le salon des Énergies du Futur, événement fédérateur consacré aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique »



11/02/2025
 La FDMC lance un serious game pour valoriser les métiers des négoce en matériaux

PLANÈTE DISTRI



Interview 06/01/2025

[ATLAS UE] « En Europe, la consolidation du négoce n'est pas achevée »

Palle Thomsen
 président de l'Ufemat
 (Association européenne des fédérations nationales de négoce et fabricants de matériaux)

Découvrez BigMat ST...



Sponsorisé par BigMat

Vidéo 27/01/2025

Découvrez BigMat STB

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



VIENT DE PARAÎTRE



Abonnez-vous gratuitement

Découvrez tous nos journaux

DÉCOUVREZ NOS

J'ai compris

MaPrimeRénov' : 19 fédérations du secteur appellent à maintenir le budget

Les principales fédérations professionnelles de la construction appellent le Parlement, via un communiqué, à maintenir le budget des aides publiques allouées à la rénovation énergétique.

A l'approche d'un vote du budget 2025 qui pourrait enfin se concrétiser, le secteur sera fixé ce jeudi 30 janvier sur le montant des crédits alloués à la rénovation énergétique des logements. A travers un communiqué, 19 fédérations du secteur- dont la FDMC, FFB, Capeb, Coedis et Uniclimate- appellent à maintenir le budget MaPrimeRénov', mettant en avant des arguments de type social, économique et écologique. Cela « enverrait des signaux positifs » au secteur, selon leur communiqué. Mardi 21 janvier, le Sénat rejetait un amendement gouvernemental visant à raboter les crédits MPR.



Génie Climatique (site web) - Genie Climatique Magazine

jeudi 30 janvier 2025 - 13:37:43 -0000 312 mots

MaPrimeRénov' : 19 organisations professionnelles appellent au maintien des moyens

Des fabricants aux installateurs, toutes les fédérations du secteur appellent à conserver une enveloppe budgétaire conséquente pour MaPrimeRénov' en 2025.

Le 21 janvier, le Sénat rejetait un amendement gouvernemental prévoyant un nouveau coup de rabot sur MaPrimeRénov'. Une initiative saluée par les 19 organisations à l'origine d'un courrier commun à l'adresse des parlementaires, dans lequel elles les invitent à maintenir pour 2025 l'enveloppe budgétaire prévue initialement. "Arbitrer aujourd'hui en faveur du retrait de plus d'un demi-milliard d'euros pour la relance économique d'un secteur en difficulté et l'atteinte d'objectifs environnementaux serait une erreur sociale, économique, écologique et budgétaire", écrivent ces organisations. La commission mixte paritaire doit se prononcer ce jeudi 30 janvier sur la version finale du projet de loi de finances qui sera soumise au vote des députés.

19 signataires

Sont signataires de cette lettre l'Afpac (pompes à chaleur), l'AFPG (géothermie), l'AIMCC (matériaux de construction), la Cabep (artisanat du bâtiment), Coédis (distribution sanitaire-chauffage-électricité), Enerplan (industriels des énergies renouvelables), la FDMC (distributeurs de matériaux de construction), la FIEEC (industriels du matériel électrique), la FFB, le Gifam (électroménager), le GPCEE (professionnels des CEE), Ignes (filiale électrique), Propellet (granulés de bois), le SER (énergies renouvelables), le SFCB (chaudières au bois), le Synasav (maintenance), Synergiec (financement), l'Union française de l'électricité UFE et Uniclimate.



AFP - Infos Economiques

vendredi 20 décembre 2024

CPME: l'UIMM (métallurgie) annonce soutenir la candidature d'Amir Reza-Tofighi

Paris, 20 déc 2024 (AFP) - L'UIMM, syndicat patronal de la métallurgie, a annoncé vendredi soutenir la candidature du président de Vitalliance Amir Reza-Tofighi à la présidence de la Confédération des PME, dont le résultat sera annoncé le 21 janvier.

Il s'agira de remplacer l'actuel président François Asselin, qui achève deux mandats de cinq ans à la tête de la CPME.

Mardi, le bureau de l'UIMM a entendu les trois candidats en lice "sur leur vision économique et sociale et sur leurs programmes au service du développement des PME", indique-t-elle dans un communiqué, et "elle a décidé d'apporter son soutien à Amir Reza-Tofighi".

Très peu l'ont fait par voie de presse, mais d'autres branches professionnelles ont déjà annoncé qu'elles soutiendraient le tout juste quadragénaire, fils de parents iraniens arrivés en France au début des années 1980.

M. Reza-Tofighi a participé très jeune au lancement de Vitalliance, entreprise de services à la personne qui emploie aujourd'hui 8.500 collaborateurs en France. Il a aussi fondé l'application Heetch de covoiturage, et Click & Boat, une application de location de bateau entre particuliers.

Il a présidé la Fédération française des services à la personne et de proximité (Fédésap) dont il reste président d'honneur.

Il bénéficie aussi du soutien, entre autres, de la puissante fédération du bâtiment FFB, de la **FDMC** (matériaux de construction), de Nexem (santé), de l'OTRE (transport routier), de Mobilians (services de l'automobile), de la FEP (propreté)...

Amir Reza-Tofighi explique dans son programme vouloir soutenir les filières et souhaiter faire de la CPME une organisation "engagée pour la France", prenant part aux débats sur les finances publiques ou la souveraineté de la France en Europe.

Les deux autres candidats à l'élection, dont l'issue paraissait très ouverte à l'ouverture du scrutin en septembre - M. Asselin n'ayant adoubé aucun successeur -, sont Gaëtan de Sainte Marie, vice-président de la CPME du Rhône et président fondateur de la centrale d'achat Qantis, et Alain Gargani, président de la CPME Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, fondateur de l'agence Atout Organisation Science (AOS), spécialisée dans l'organisation de congrès professionnels.



Liaisons sociales Quotidien, no. 19192

Acteurs, Débats, Événements, lundi 30 décembre 2024 4587 mots, p. A6

l'actualité

L'actualité économique et sociale en bref

Patronat

CPME : l'UIMM annonce soutenir la candidature d'Amir Reza-Tofighi

L'UIMM, syndicat patronal de la métallurgie, a annoncé le 20 décembre soutenir la candidature du président de Vitalliance Amir Reza-Tofighi à la présidence de la Confédération des PME, dont le résultat sera annoncé le 21 janvier. Il s'agira de remplacer l'actuel président François Asselin, qui achève deux mandats de cinq ans à la tête de la CPME. Le 17 décembre, le bureau de l'UIMM a entendu les trois candidats en lice « sur leur vision économique et sociale et sur leurs programmes au service du développement des PME », Gaëtan de Sainte Marie, Alain Gargani et Amir Reza-Tofighi. Celui-ci a présidé la Fédération française des services à la personne et de proximité (Fédésap) dont il reste président d'honneur. Il bénéficie aussi du soutien de la fédération du bâtiment FFB, de la FDMC (matériaux de construction), de Nexem (santé), de l'OTRE (transport routier), de Mobilians (services de l'automobile) et de la FEP (propreté). *Source AFP*